



Doc. 14401
09 octobre 2017

Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016-2017

Amendement¹ n° 8

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.3, insérer le paragraphe suivant:

«à soumettre des accords commerciaux, en particulier les chapitres relatifs à l'investissement, à un examen approfondi afin de s'assurer qu'ils auront un impact notable sur la croissance, avec des bénéfices repartis sur l'ensemble de la société plutôt que concentrés en quelques groupes.»

Note explicative

Les accords sur le commerce constituent une partie importante des efforts multilatéraux à la poursuite de la croissance. Il n'est pas sûr que ces accords, tels qu'ils sont conçus actuellement, puissent produire une croissance notable. De plus, cette croissance pourrait ne pas être répartie équitablement sur l'ensemble de la société. Les accords commerciaux n'ont pas pris suffisamment en compte ces incertitudes.

1. 2017 - Quatrième partie de session

